



Jeudi 27 septembre 2007

Journée mondiale de mobilisation contre les APE

Dossier

**5 ans de négociations commerciales UE-ACP :
l'Europe continue de faire obstacle au développement
des pays les plus pauvres**

**27 SEPTEMBRE 2007 :
JOURNEE MONDIALE DE MOBILISATION CONTRE LES APE**

CONFERENCE DE PRESSE : Jeudi 27 septembre 2007, à 11h00

Mairie du 2^e arrondissement – Salle des expositions (1^{er} étage)
8, rue de la Banque – 75002 Paris

En présence de :

- Caroline DOREMUS-MEGE, responsable de plaidoyer à Oxfam France – Agir ici
- Frédéric VIALE, membre du conseil d'administration d'Attac France
- Olivier BLAMANGIN, responsable Afrique à l'espace Europe International de la CGT

MANIFESTATION PUBLIQUE : Place de la Bourse, à 12h00

Le 27 septembre prochain marque le 5e anniversaire du lancement des négociations des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'UE et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Face à la date butoir formelle de fin des négociations, fixée au 31 décembre 2007, l'UE met une pression énorme sur les pays ACP afin qu'ils signent des APE avant la fin de l'année, les menaçant de diminuer son aide au développement et d'augmenter les droits de douanes sur les importations en provenance de ces pays.

Afin de protester contre la signature des APE tels que proposés par l'UE, le 27 septembre est déclaré journée mondiale de mobilisation contre les APE. Y participeront plus de 100 organisations dans le monde entier. En France, **une délégation d'ONG et de syndicats¹ rencontrera l'Elysée et le Ministère du Commerce extérieur**. Ces rendez-vous feront l'objet d'une conférence de presse, à laquelle nous vous convions, suivie d'une **manifestation publique symbolique** ("happening").

CONTACT PRESSE :

- Aldine FURIO, Oxfam France – Agir ici / afurio@oxfamfrance.org / 01 56 98 24 45 ou 06 86 92 93 30
- Frédéric VIALE, Attac France / frederic.viale@free.fr / 01 48 56 82 11 ou 06 89 98 88 51
- Sophie ZAFARI, FSU / sophie.zafari@fsu.fr / 06 81 90 20 80

NOTE AUX REDACTIONS :

Tout en présentant ces accords commerciaux comme des "instruments de développement", l'UE exerce sur les pays ACP une pression inadmissible afin de faire des APE des accords de libre échange qui auraient non seulement pour effet d'éliminer les droits de douane sur les biens et les marchandises en provenance d'Europe, mais comprendraient également des mesures de libéralisation des services, des investissements et des marchés publics et imposeraient des règles sur la politique de concurrence, la propriété intellectuelle, etc.

¹ AITEC, Artisans du Monde, Attac, CFSI, CGT, FSU, Oxfam France – Agir ici, Peuples solidaires, Réseau Foi et Justice Afrique Europe, Solidaires

De tels APE ouvriront les marchés des pays ACP à la concurrence inégale des exportations européennes, anéantiront les efforts d'intégration régionale et mettront en péril les industries naissantes, l'agriculture familiale, les emplois et les conditions de vie. En outre, ils réduiront fortement l'espace politique dont disposent les pays ACP pour réguler et dessiner leurs propres politiques, qui répondent à leurs besoins et objectifs de développement. Les APE conduiront donc à une augmentation des inégalités sociales et de la pauvreté.

Nous – mouvements sociaux, organisations paysannes, syndicats et ONG d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique et de l'Union européenne – condamnons le recours à de telles tactiques d'intimidation contre des pays parmi les plus pauvres du monde ainsi que l'exigence de relations commerciales réciproques entre des pays de capacités économiques si inégales. Nous encourageons donc les pays ACP à résister aux pressions de l'UE et demandons à l'Union européenne de :

- ne pas imposer aux pays ACP des mesures de libéralisation et/ou d'autres mesures liées au commerce ;
- s'abstenir de faire pression pour obtenir la signature des APE cette année ;
- offrir des alternatives non réciproques et assurer que les exportations des pays ACP qui ne signeraient pas un APE pourront se poursuivre vers l'Europe.

> Les dates clés en 2007

19 janvier

Réunion des Chefs d'Etat de l'Union africaine (Addis Abbaba, Ethiopie).

Les Chefs d'Etats font part de leurs inquiétudes face aux impacts des APE et à l'intransigeance de la Commission européenne dans les négociations. Ils pointent la difficulté de respecter les délais.

12-13 février

Réunion du groupe international d'experts sur l'évaluation des APE.

Les représentants de 31 pays africains, d'organisations internationales, du secteur privé et de la société civile discutent du rapport sur l'avancée des négociations des APE, soulignant des points cruciaux sur lesquels l'UE doit avancer (simplification des règles d'origine, intégration d'un véritable programme de développement, meilleure prise en compte du processus d'intégration régionale en cours...)

1^{er} Mars

Réunion des ministres du commerce UE-ACP

Les représentants des pays ACP présents déplorent la condescendance, l'arrogance et le manque de respect des commissaires européens au commerce et au développement dans les négociations menées. Selon Mandelson, la décision de report de la fin des négociations appartient uniquement à l'OMC.

19 avril

Première journée mondiale de mobilisation de la société civile contre les APE.

Juillet

A la veille d'une réunion majeure entre les négociateurs de l'UE et de la région Pacifique à Vanuatu, un officiel de l'Union européenne envoie un courrier arguant que l'aide communautaire qui sera allouée aux pays de la région Caraïbes pourrait être amputée de moitié en cas de non-conclusion d'un APE.

11 septembre

Lors d'une audition par la Commission du Commerce international du Parlement européen, le Commissaire Mandelson réitère ses mises en garde aux pays ACP dans l'hypothèse où les négociations n'aboutiraient pas à la signature des 6 APE.

27 septembre

Seconde journée mondiale de mobilisation de la société civile contre les APE

8 octobre

Réunion des Ministres ACP du Commerce

10 octobre

Réunion conjointe des ministres du commerce des pays ACP et de l'Union européenne.

22 octobre

Rencontres des ministres du commerce ACP sur l'état des négociations. Réunion entre eux et les responsables régionaux ACP sur les APE.

14 novembre

Assemblée parlementaire conjointe UE-ACP

19-20 novembre

UE : Conseil général des Affaires générales et des relations extérieures. Il traitera également des questions de développement.

8-9 décembre

Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement d'Europe et d'Afrique à Lisbonne.

Les APE ne sont pas à l'ordre du jour officiel (l'UE ne le souhaite pas) mais les mouvements sociaux et citoyens d'Afrique et d'Europe comptent saisir l'occasion pour opposer leur résistance aux APE.

31 décembre

Clôture officielle des négociations entre l'UE et les régions ACP ; les APE devront entrer en vigueur le lendemain.

> Enjeux et échéances des négociations UE-ACP sur les Accords de partenariat économique

D'après Oxfam France - Agir Ici

1. Contexte historique de la coopération entre l'UE et les pays ACP

Les Accords de partenariat économique promus par l'Union européenne se veulent la poursuite d'une longue histoire de coopération entre l'Union et les pays des régions Afrique, Caraïbes et Pacifique, concrétisée par 5 accords successifs entre 1963 et 2000 (Yaoundé puis Lomé I, II, III et IV).

L'accord de Cotonou leur succède en 2000 : il prévoit notamment un partenariat politique renforcé, un rôle accru des acteurs de la société civile dans la construction de ce partenariat et la révision du cadre commercial en conformité avec les règles en vigueur à l'OMC. Le système commercial multilatéral tel que régi par l'OMC interdit en effet l'octroi de préférences à certains pays au détriment d'autres.

L'Accord de Cotonou marque donc la fin des préférences commerciales accordées aux pays en développement, principe que les accords précédents avaient historiquement conservé. Les APE font également apparaître l'idée d'une réciprocité dans les relations commerciales UE-ACP.

2. APE : principes et arguments avancés par l'Union européenne

Alors que l'Accord de Cotonou est entré en vigueur au 1^{er} avril 2003, les APE doivent être opérationnels le 1^{er} janvier 2008. Une période dérogatoire de 5 ans avait ainsi été accordée aux ACP pour négocier et se préparer au nouveau cadre de réglementation commerciale.

Les Accords de partenariat économique reposent sur trois principes :

- La réciprocité : Les APE vont contraindre les ACP à ouvrir leurs marchés aux produits européens sans droits de douane, contrairement au cadre actuel qui leur offre un large accès au marché européen sans obligation de réciprocité.
- Le découpage régional : l'UE négocie les APE avec 6 ensembles régionaux : l'Afrique de l'ouest, l'Afrique centrale, la région Afrique du Sud, l'Afrique australe, les Caraïbes et le Pacifique. Il y aura donc 6 APE.
- Un traitement spécial pour les Pays les moins avancés (PMA) : les 39 PMA membres du groupe ACP pourront, s'ils le souhaitent, rester en dehors du cadre APE et bénéficier alors de l'initiative Tous sauf les armes (accès au marché européen sans droit de douane pour tous les produits sauf les armes).

Les régions ACP

Caraïbes : Antigua et Barbade, Bahamas, Barbades, Belize, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, St Kitts and Nevis, Sainte Lucie, Surinam, Trinidad & Tobago, Saint Vincent et les Grenadines.

Afrique australe et orientale : Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Ile Maurice, Rwanda, Seychelles, Soudan, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

Afrique Centrale : Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Soa Tome et Pincipe.

Afrique de l'ouest : Cap Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria, Sierra Leone, Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Senegal, Togo, Mauritanie.

Région Pacifique : Iles Cook, Etats fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Iles Marshall, Nauru, Niue, Palau, Papouasie Nouvelle Guinée, Samoa, Iles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu

SADC : Angola, Botswana, Lesotho, Mozambique, Namibia, Swaziland, Tanzanie. L'Afrique du Sud va être largement associée aux négociations comme observateur.

L'UE avance un certain nombre d'arguments pour justifier les APE :

- D'abord la nécessité d'inscrire la coopération entre les pays de l'Union européenne et les pays ACP dans le cadre de l'OMC, qui interdit la discrimination à l'endroit d'un groupe de pays au détriment d'autres. L'UE craint la condamnation de l'ORD en cas de plainte par un pays tiers non bénéficiaire des discriminations positives accordées par l'UE aux ACP.
- Ensuite le relatif échec du système discriminatoire et non-réciproque précédemment en vigueur : il aurait conduit à la spécialisation primaire des économies ACP, au renforcement de la dépendance des ACP à l'égard des marchés européens.
- La libéralisation commerciale serait à elle seule facteur de développement, car elle entraînerait le recentrage des économies ACP sur les secteurs dans lesquels ils détiennent des avantages comparatifs et permettrait à tous les acteurs économiques de jouer sur un marché libre et non-faussé, sur la seule base de la compétitivité des économies et de leurs acteurs.
- Enfin les APE accéléreraient les processus d'intégration régionale au sein de l'ensemble ACP, dans une perspective de construction de coopérations économiques et commerciales renforcées.

3. Risques et résistances dans les ACP

Les pays ACP tentent de résister aux pressions de l'UE, dont les pratiques de négociation contredisent largement les principes de partenariat et d'équilibre affichés par ailleurs.

La Commission met en effet en balance la collaboration active des gouvernements ACP contre le soutien de l'UE à leurs processus de développement, notamment à travers une aide au développement accrue et un accès préservé au marché européen : concrètement les pays ACP pourraient perdre leurs débouchés commerciaux en Europe et se retrouver soumis au régime commercial de droit commun et les « bons élèves » bénéficieraient de rallonges dans les budgets d'aide qui leur sont alloués ; d'après le Commissaire P. Mandelson, ils pourraient même jouir de certains avantages commerciaux complémentaires.

Les gouvernements ACP expriment pour leur part des inquiétudes très vives quant aux impacts potentiels de ces APE sur des économies pour la plupart fragiles et très dépendantes de leurs échanges avec l'Union européenne.

- D'abord les recettes fiscales de porte, dont les recettes douanières représentent la plus grande part, jouent un rôle majeur dans le budget des Etats (près de 10 % des recettes fiscales nationales en moyenne en Afrique sub-saharienne) ;leur chute se traduira par des coupes dans les dépenses publiques, en particulier celles allouées aux services sociaux de base, qui tendent souvent à jouer le rôle de variable d'ajustement budgétaire dans les PED. L'obligation de renoncer sans délais à des politiques fiscales et commerciales propres représente une privation de souveraineté très dommageable pour des Etats dont les marges de manœuvre économiques sont déjà par ailleurs fort restreintes.
- La mise en concurrence directe et sans protection des productions africaines avec leurs homologues européennes risque de déstabiliser fortement les économies ACP. L'histoire économique démontre qu'une telle ouverture ne peut avoir des conséquences positives que si elle s'opère de façon partielle, progressive et surtout qu'elle est maîtrisée à l'aide de politiques publiques de soutien aux secteurs fragiles et des dispositifs de protection tarifaires. Puisque l'OMC n'autorise les ACP à protéger que 20% de la valeur de leur commerce avec l'Europe, ceux-ci devront choisir entre les secteurs stratégiques à long terme et les secteurs vitaux à court terme, incluant les agricultures familiales.
- Enfin l'intégration régionale forcée dans le cadre des APE ne peut conduire à des processus maîtrisés et appropriés par les leaders et les citoyens des ACP, pourtant seule condition de leur réussite. En forçant des intégrations axées principalement sur des objectifs de libéralisation économique et financière, les négociateurs européens oblitérent non seulement toute possibilité de construire des ensembles régionaux réellement coopératifs et équilibrés, mais en plus appellent l'élimination des acquis existants, comme dans les Caraïbes où elle a forcé à la suppression de mécanismes de traitement différencié selon le niveau de développement des pays. Dans les ensembles régionaux associant ACP PMA et ACP non PMA, les premiers, qui ne sont pas contraints de signer un APE et peuvent choisir de garder l'initiative TSA, subiront tout de même les effets des APE à travers les exportations de pays voisins.

Ce que disent les études d'impact

Source : Oxfam France – Agir ici

Soutenus ou non par la Commission européenne, qui s'était engagée à appuyer la réalisation d'études d'impact des APE dans les différentes régions ACP, de nombreux travaux ont été conduits par des experts internationaux pour élucider les conséquences potentielles des APE par région, par secteur et/ou par filière.

Leurs conclusions sont très diverses en fonction des méthodologie choisies, mais ils mettent le plus souvent en évidence les risques importants que présentent des APE négociés hâtivement pour les agricultures familiales, les petits producteurs, artisans et salariés du secteur privé local.

Sans nécessairement conclure au refus d'un accord de libre-échange, ils soulignent presque unanimement le besoin d'une période transitoire plus longue, la nécessité de protéger certains secteurs et filières sensibles par des politiques nationales appropriées ou par des clauses de sauvegarde pour certains produits au sein des accords, l'insuffisante prise en compte des enjeux sociaux qu'ils recèlent.

Les pertes de recettes sont soulignées et les modalités de leur compensation doivent être attentivement intégrées dans la réflexion. La spécialisation vers l'agriculture d'exportation en sera vraisemblablement accrue, au détriment des systèmes agricoles familiaux et extensifs.

Au Kenya par exemple, le rapport d'étude, rédigé et édité par deux ONG, l'une- EcoNews Africa, basée à Nairobi (Kenya), l'autre Traidcraft Exchange (TX) basée en Angleterre met en évidence les risques encourus par le pays dans le cas où il intégrerait un APE tel qu'actuellement discuté (déstabilisation de la relance économique, menace du processus d'intégration régionale notamment). En

L'étude de M. Sadni-Jallab, H. Hammouda Ben, St. Karingi, R. Lang et R Perez, pour le Centre Africain pour les Politiques Commerciales (CAPC), montre de façon plus globale que la pleine réciprocité des conditions tarifaires des échanges UE-ACP serait très coûteuse pour l'Afrique. « A moins de prendre les mesures appropriées pour corriger les déséquilibres macroéconomiques consécutifs à la baisse des recettes, les APE risquent de compromettre les objectifs de développement des pays africains » (*Effets des Accords de Partenariat Economique entre l'UE et l'Afrique sur l'économie et le bien-être*, M. Sadni-Jallab, H. Hammouda Ben, St. Karingi, R. Lang et R Perez, sept.2005, Rapport cité par Oxfam international).

Pour toutes ces raisons, les mouvements sociaux et citoyens présents dans les pays ACP sont activement engagés dans des campagnes de résistance aux APE, et dans des actions de sensibilisation locales et régionales. Ces mobilisations associent très largement ONG, syndicats, organisations paysannes, organisations de base, mouvements de consommateurs, de jeunes... comme au Sénégal, au Mali, au Burkina Faso, au Cameroun, en RDC, en Ouganda et au Rwanda, en Haïti, à Fidji, à Madagascar...

En Europe les organisations de solidarité internationale, ONG, syndicats, mouvements de protection de l'environnement, organisations paysannes, associations de défense des droits humains, groupes de recherche et d'expertise... ont largement manifesté leur opposition à la politique et aux modalités de négociation telles que l'Union européenne les conduit.

> Cinq raisons de s'opposer aux APE dans leur état actuel

Traduit par Barbara Kpodo-Zida, sept.2005

[D'après les extraits d'une réponse donnée par les organisations principales de la société civile des pays ACP et de l'UE à certains des arguments clés avancés en faveur des Accords de Partenariat Economique (APE) prévus actuellement par l'UE.]

Mythe 1 : les ACP concernent le développement

L'Accord de Cotonou énonce que l'objectif des Accords de Partenariat Economique est de réduire la pauvreté en apportant le soutien au développement durable et à l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. Malheureusement, l'orientation actuelle des négociations ACP semble compromettre ces objectifs au lieu de les faciliter.

Il est de plus en plus reconnu que lorsque les pays mettent en pratique la politique de la libéralisation du commerce avant de consolider leurs économies et institutions, la désindustrialisation s'en suit souvent. La Commission sur l'Afrique créée par M. Blair a souligné que « [pour que le commerce devienne un instrument de développement], la libéralisation doit être non-réciproque pour permettre aux pays africains de protéger leurs industries naissantes ». Et le rapport d'évaluation à mi-parcours en matière de sustentation élaboré par la Commission européenne elle-même sur prévient que les APE « pourraient précipiter l'effondrement du secteur manufacturier moderne de l'Afrique de l'ouest » et pourraient également « décourager davantage le développement dans les pays ACP de la capacité de traitement et de transformation aux niveaux des industries et autres secteur tournés vers l'exportation ».

Mythe 2 : Les gouvernements des pays ACP sont en faveur des APE

Une tendance existe chez les décideurs européens selon laquelle les pays ACP ont accepté les APE ; par conséquent le processus doit se poursuivre. Cette tendance ignore le fait que les pays ACP – collectivement et individuellement – ont émis clairement des réserves au sujet de la négociation des APE dans la forme proposée par l'UE. A titre d'exemple, M. Mogae, président du Botswana, a récemment exprimé son 'appréhension' au nom des pays ACP ; et en 2001, le document d'Ile Maurice a fait observer que « Cette décision politique importante a été prise par le Groupe ACP avec réticence pour plusieurs raisons. Cette décision était fondée plus sur le pragmatisme plutôt que sur la conviction que les Etats ACP tireraient parti des APE. La responsabilité incombe maintenant à l'UE de convaincre les Etats ACP que l'option de APER qu'elle a choisie serait bénéfique.

Les gouvernements des Etats ACP sont naturellement préoccupés par la manière dont leurs économies nationales et leurs stratégies de développement peuvent résister aux impacts potentiels des Accords de libre-échange réciproques. A titre d'exemple, les grandes orientations des Etats ACP stipulent que « étant donné les effets négatifs éventuels de la réciprocité sur la production intérieure et la stabilité fiscale des Etats ACP, ces derniers ne peuvent pas a priori accepter d'accorder la réciprocité au niveau des APE avec l'UE ; « [les pays ACP ne disposent pas de compétences qui leur permettent de libéraliser en suivant le rythme de l'UE. ; la mise en œuvre de la politique de suppression des tarifs doit être liée à la réalisation de certains indicateurs de développement ».

Les Etats ACP désapprouvent l'inclusion des Questions de Singapour dans le mandat de négociations de la Commission européenne, lorsqu'ils ont indiqué que, « du point de vue des Etats ACP, les aspects régissant les domaines liés au commerce ne doivent pas faire l'objet de négociations des APE avant de convenir de la manière dont il faut aborder ces questions au niveau multilatéral, notamment à l'OMC ». M. Jayakrishau Cuttaree, ministre du commerce d'Ile Maurice, a repris ce même sentiment lorsqu'il a affirmé que les Etats ACP ne peuvent pas convenir que les thèmes qui ont été rejetés à l'Omc fassent l'objet de négociations au niveau des APE par la petite porte en vue d'influencer leur inclusion dans le programme de l'Omc.

Mythe 3 : Les APE sont nécessaires pour réaliser la compatibilité à l'OMC

Les APE ont été proposés parce que l'arrangement commercial non-réciproque UE-ACP dans le cadre de l'Accord de Lomé a été mis en cause. En premier lieu, on était déçu par l'impact de développement réel des préférences commerciales ; et en deuxième lieu, les dispositions commerciales de l'Accord de Lomé étaient de plus en plus mises en cause par les membres de l'OMC. Les préférences commerciales de l'Accord de Lomé n'étaient pas en faveur d'autres pays en développement, car on estimait qu'elles n'étaient pas d'application générale – l'accord de Lomé n'était pas non plus considéré comme étant un accord de libre-échange à cause de son caractère non-réciproque. L'Accord de Cotonou (et plusieurs des accords

précédents) ont eu recours à une dérogation de l'OMC pour pouvoir maintenir les arrangements commerciaux ACP-UE. Cette dérogation prendra fin le 31 décembre 2007.

Est-ce que cela signifie qu'un APE sous forme d'un Accord de libre-échange constitue la seule option des pays ACP ? La réponse à cette question est 'non' catégorique. L'article 24 du GATT pourrait être modifié pour incorporer des dispositions du Traitement spécial et différencié et la flexibilité en faveur des pays en développement. (Cette option a été proposée par les pays ACP dans un document présenté à l'OMC).

Autrement, la clause pertinente qui permet les accords de libre-échange non-réciproques pourrait être amendée pour permettre non seulement des accords de libre-échange Sud-Sud mais aussi des accords de libre-échange Nord-Sud. Sinon, on pourrait demander l'application d'une nouvelle dérogation dans le cadre de l'OMC. Un autre moyen éventuel serait de trouver dans le Système général des préférences une méthode qui permettrait la prise en compte des intérêts des Etats ACP.

Mythe 4 : Les coûts financiers des APE peuvent être maîtrisés

L'UE maintient que les pays ACP peuvent maîtriser les impacts financiers négatifs des APE, et pourtant l'affirmation semble inexacte.

De nombreux pays ACP dépendent des droits d'importation qui leur rapportent jusqu'à un tiers du revenu national. Des études ont noté que les APE feraient baisser sensiblement les recettes d'Etat par la perte de revenu tarifaire. A titre d'exemple, le Cap Vert et La Gambie risquent de perdre respectivement 19,8 pour cent et 21,9 pour cent de leurs revenus nationaux ; et le Ghana et le Sénégal risquent d'en perdre respectivement 10 pour cent et 11 pour cent. Pour le Kenya, les pertes en revenus fiscaux sont estimées à 12 pour cent. Ces baisses sensibles des revenus fiscaux vont dans une large mesure affecter négativement la capacité des pays ACP de financer les dépenses clés dans les domaines tels que l'éducation, la santé publique et l'allègement de la pauvreté.

Mythe 5 : Les APE vont promouvoir l'intégration régionale

Compte tenu du caractère insignifiant de la plupart des économies des Etats ACP, et de la tendance de dépendre de quelques produits de base, l'intégration régionale au niveau des groupements des pays en développement peut offrir à ces pays des gains de développement mutuellement avantageux. De tels arrangements commerciaux peuvent favoriser la mise en commun de ressources, l'élargissement des marchés, l'amélioration du commerce et de l'investissement intra-régionaux et une diversification plus accrue et une valeur ajoutée. Ils peuvent aussi faire baisser la tendance de dépendre d'un petit nombre des marchés du Nord et réduire sensiblement la vulnérabilité au niveau de ces marchés. D'ailleurs, à plus long terme, de tels projets régionaux pourraient placer les pays dans une position plus forte pour faire le commerce des produits à valeur ajoutée avec les principaux partenaires commerciaux, tels que l'UE, sur un pied d'égalité. Les gouvernements des pays ACP reconnaissent ces avantages potentiels, et à l'heure actuelle, un nombre important des pays ACP participent, sous des formes variées, aux initiatives régionales d'intégration économique.

Toutefois, l'intégration régionale est toujours à l'état embryonnaire dans la plupart des régions, et l'ouverture aux importations de l'UE avant la consolidation des marchés régionaux pourrait compromettre le processus au lieu de le soutenir. Le commerce au niveau des communautés économiques régionales africaines représente en moyenne pas plus de 10 pour cent des exportations de la plupart des pays par opposition à l'UE où 80 % du commerce extérieur se fait entre les pays de l'UE.

Prenons la comparaison avec le bloc Mercosur, qui est généralement citée comme un exemple d'un accord commercial bien réussi entre les pays en développement. Le bloc Mercosur a été initié en 1991 et a commencé comme zone de libre-échange et est maintenant une union douanière qui représente 70 pour cent du commerce intra-Amérique latine et assure des avantages économiques importants à ses membres. Ce n'est que maintenant que le bloc Mercosur a consolidé son propre commerce intra-régional jusqu'à ce niveau qu'il est en train de négocier un accord commercial avec l'UE à partir d'une position de force relative. Les pays ACP sont beaucoup moins développés que le niveau de développement atteint par les pays membres du bloc Mercosur lors de sa création et le processus d'intégration régionale des pays ACP était beaucoup moins avancé.

> Quelques articles complémentaires

COMMERCE-SENEGAL : L'Afrique « ne sera pas la gagnante » des APE

Source : IPS - Hamadou Tidiane Sy

DAKAR, 20 juil (IPS) – « Je ne sais pas si un vainqueur sortira de la signature de l'Accord de partenariat économique dans les conditions actuelles, mais je sais sans aucun doute que l'Afrique ne peut pas être la gagnante », déclare Amadou Ba qui préside la division des négociations internationales au ministère sénégalais du Commerce.

S'adressant à IPS à Dakar, Ba qui est impliqué dans les discussions sur les Accords de partenariat économique (APE) aux niveaux national et international, a soulevé un certain nombre de questions cruciales pour soutenir son point de vue. Ces préoccupations étaient semblables à celles exprimées par des organisations africaines de la société civile quand elles se sont rencontrées à Accra, au Ghana, à la fin-juin juste avant le sommet des chefs d'Etat africains de cette année.

Des experts sénégalais et des activistes de la société civile disent que la signature de l'APE signifierait la levée de toutes les barrières commerciales sur les produits européens entrant dans les marchés des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), et ils craignent l'impact négatif d'une telle décision.

Le Sénégal ne négocie pas avec l'Union européenne (UE) pour son propre compte, mais plutôt dans le cadre du bloc régional de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO). Un comité national a été mis en place pour suivre les négociations et apprêter les positions nationales à soumettre à la CEDEAO.

Ce comité est composé des représentants du gouvernement, des dirigeants de la société civile et des hommes et femmes d'affaires.

« Ce serait une erreur fatale de répéter les fautes commises par nos prédécesseurs », a indiqué Ba, se référant en partie à ceux qui ont négocié l'entrée des Etats africains dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les gouvernements du Sénégal et d'autres pays de l'Afrique de l'ouest sont en train d'exiger que l'UE accepte un moratoire de trois ans afin de préparer le terrain pour les APE et d'aider les Etats et entreprises africains à améliorer leur capacité à faire face à la rude compétition qui interviendra à la suite des APE.

Les pays ACP ont déjà accès aux marchés européens à hauteur de 97 pour cent de leurs produits conformément aux arrangements commerciaux actuels; ainsi un changement quelconque du régime commercial ne profitera qu'aux pays de l'UE et à leurs entreprises, a expliqué Ba.

Des organisations de la société civile ont lancé une campagne nationale ayant pour thème : « Arrêtez les APE ». « La signature des APE engendrera plusieurs chocs à l'économie de ce pays », selon Mame Mignane Diouf, coordinateur du Forum social sénégalais, un mouvement anti-mondialiste.

Il s'est entretenu avec IPS quelques jours avant de présider une manifestation visant à empêcher ces accords d'être signés.

Organisée le 11 juillet, cette manifestation a emmené une poignée de protestataires au cœur de la capitale sénégalaise pour une marche qui a pris fin au ministère du Commerce où ils ont remis un document exigeant un rejet total des APE.

Le premier choc le plus dramatique au Sénégal sera la perte en termes de budget national. Le Sénégal, a expliqué Diouf, pourrait voir son budget national réduire de 10 pour cent du fait de la baisse des recettes provoquée par les APE.

Le second choc se fera sentir dans « le secteur agricole et le secteur industriel déjà fragile » du pays, lesquels mourront une fois qu'ils seront confrontés à la concurrence directe venant des grandes firmes occidentales.

Pourtant, L'UE propose « d'aider » à soutenir des industries et sociétés locales à se préparer pour la concurrence une fois les APE signés, a déclaré Louis Michel, commissaire de l'UE pour le développement, dans plusieurs capitales à travers le continent africain.

Michel a affirmé que le délai du 31 décembre ne peut en aucun cas être manqué. Concernant la position avantageuse de l'Europe, cette dernière a déjà donné « tout ce qu'elle peut ». Récemment à Accra, il a accusé les organisations de la société civile conduisant la campagne de ne pas avoir "la compréhension exacte" de ce que sont les APE.

L'UE a exprimé un soutien avant même que les accords controversés ne se réalisent. Mais la grande question est : Est-ce suffisant? Sera-t-il d'une quelconque utilité en fin de compte?

Au Sénégal, ce soutien anticipé se fait à travers l'Agence française pour le développement (AFD) qui a mis sur place un programme national pour aider à renforcer l'économie locale, et en particulier le secteur privé en termes d'amélioration d'infrastructures, de renforcement de capacités et autres.

Mais les résultats ne sont pas encore visibles et les opérateurs économiques sont également inquiets, même s'ils ont déclaré qu'ils n'ont pas les mêmes objectifs et la même approche que les organisations de la société civile.

« Ces organisations sont contre la mondialisation et sont en train de dire 'non' aux APE tandis que nous sommes en train de lutter pour la survie de nos affaires », a déclaré à IPS, Yousou Diop, sous-directeur du Conseil national du patronat sénégalais, une organisation non-gouvernementale basée à Dakar.

« C'est vrai que nous ne sommes pas encore prêts et que nous avons des préoccupations sérieuses », ajoute-t-il, expliquant que même dans cinq ans et plus, des entreprises locales n'auront pas atteint le niveau de compétitivité requis pour entrer en concurrence avec les grandes multinationales européennes.

Pour la communauté des affaires, le secteur privé local a besoin de « plus de temps » pour être prêt et pour être capable d'affronter les nouveaux défis à venir avec les APE. Autrement, soutiennent-ils, toute l'économie sénégalaise s'effondrera, comme celle des autres pays ACP. (FIN/2007)

COMMERCE: Quand l'Union européenne fait barrage aux pauvres...

Source : IPS - David Cronin

BRUXELLES, 19 sep (IPS) - Les gouvernements caribéens accusent l'Union européenne de tenter de les empêcher de signer des accords commerciaux avec d'autres pays pauvres suivant leurs propres conditions.

L'organe exécutif de l'UE, la Commission européenne, espère obtenir une série d'Accords de partenariat économique (APE) avec 76 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'ici à la fin de cette année. Tandis que les Caraïbes ont manifesté leur volonté d'accepter le délai de 31 décembre, leur négociateur avec l'UE, le jamaïcain Junior Lodge, a identifié un certain nombre de questions importantes qui attendent toujours d'être résolues.

Suivant les clauses des APE qu'elle met en avant, la Commission voudrait que toute concession commerciale de plus d'un pour cent d'exportations de marchandises, que les Caraïbes accordent à des pays tels que la Chine, la Turquie, l'Inde et le Brésil, soit automatiquement également faite à l'UE.

Lodge a déclaré que cette disposition pourrait empêcher les Caraïbes de librement commercialiser leur rhum avec l'Inde et le Brésil, sans appliquer les mêmes mesures à l'Europe, qui est également productrice de rhum.

Il a déclaré que la position de l'UE sur cette question se justifie par la soi-disant stratégie de l'Europe globale. Dévoilée l'année dernière, cette stratégie oblige l'UE à lever tous les obstacles rencontrés par les firmes occidentales désirant faire des affaires à l'extérieur, y compris ceux conçus pour protéger les firmes nationales dans des pays pauvres.

« Nous sommes résolument opposés à cette stratégie », déclare Lodge à IPS.

Les représentants caribéens s'insurgent également contre une exigence de l'UE selon laquelle ils ne pourraient pas utiliser les abattements fiscaux pour attirer les investisseurs étrangers.

Lodge a estimé que l'UE était en train de faire du « deux poids, deux mesures » puisque plusieurs de ses propres Etats membres -- comme la République tchèque et l'Estonie -- ont beaucoup utilisé de telles incitations fiscales.

Il a également exprimé un malaise par rapport à un appel de l'Union demandant qu'on lui fournisse les détails sur les ressortissants de l'UE avec leurs comptes extraterritoriaux dans les Caraïbes. Les Bahamas en particulier, disent qu'elles craignent que l'UE soit en train de fermer son industrie de services financiers à l'étranger.

« Ceci est inacceptable pour nous », a ajouté Lodge. « Nous espérons que l'UE aura la décence de formuler une telle exigence quand ses propres services financiers offshore seront en règle ».

Le plus récent état des lieux dans les négociations des APE a été débattu par l'assemblée parlementaire regroupant les blocs UE et ACP, lesquels se sont rencontrés à Bruxelles du 12 au 13 septembre derniers.

Hans-Joachim Keil, ministre du Commerce des îles Samoa et chef de l'équipe de négociations du Pacifique, a déclaré que les règles d'origine qui sont actuellement appliquées par l'UE aux importations en provenance du regroupement des Etats insulaires doivent être modifiées.

Actuellement, des marchandises venant des pays ACP sont théoriquement autorisées à entrer sur le marché de l'UE sans qu'aucune taxe ne soit prélevée.

Cependant, les produits ACP faits avec des ingrédients en provenance d'autres pays du monde ne bénéficient pas de cet avantage. Une chemise venant de Fiji fabriquée avec du coton de l'Inde par exemple, est considérée par la bureaucratie de l'UE comme vêtement indien.

« Les règles d'origine constituent une question très délicate », a déclaré Keil à IPS. « A moins qu'elle soit résolue, il n'y aura aucun accord ».

Marc Maes, militant au sein du groupe belge 11.11.11 de lutte contre la pauvreté, a dit à l'assemblée qu'il y a « très peu de choses » dans les dispositions de l'avant-projet des APE rédigées par la Commission qui pourrait promouvoir le développement des pays ACP.

Il a cherché à savoir si une clause prometteuse de l'UE 'aide contre commerce' arriverait à dédommager les pays ACP pour les pertes en recettes douanières qu'ils subiront dans le cadre de la libéralisation introduite par les accords.

En mai, les gouvernements de l'UE et la Commission se sont engagés à accorder une aide au commerce annuelle de deux milliards d'euros (2,75 milliards de dollars) d'ici à 2010.

Mais Maes a fait remarquer que juste 700 millions d'euros dans ce fonds ont été ajoutés à la somme déjà affectée à l'aide au développement. Les 700 millions d'euros seront alors partagés entre les pays ACP et d'autres pays pauvres, a expliqué Maes.

Boyce Sebetela, un député botswanais, a déclaré qu' « Il devient clair que le processus des APE a besoin d'être révisé ». Les exigences commerciales de l'UE sont énormes et nos exigences en matière de développement ne sont pas satisfaites.

« Nous avons peut-être gagné nos luttes pour l'indépendance et pour la libération politique, mais il est clair que nous devons lancer une nouvelle révolution commerciale et économique si nos populations ne tirent rien de ces APE ».

Un représentant de la Commission a nié que les questions de développement ont été mises de côté en faveur des intérêts commerciaux de l'UE. Ce responsable a justifié la demande de l'UE selon laquelle les préférences commerciales accordées par les pays ACP à d'autres pays en développement devraient également s'appliquer à l'Union.

« Ceci n'est pas une action pour choquer quelqu'un », a déclaré cet officiel. « Si nous donnons un accès total (aux marchés de l'UE), sans quotas à tous les pays ACP, nous espérons que s'ils donnent un traitement préférentiel à quelqu'un d'autre, qu'ils nous l'accordent également ».

Mais Alain Hutchinson, un socialiste belge membre du Parlement européen, a déclaré qu'il pouvait seulement « déplorer l'absence d'une dimension relative au développement » dans l'avant-projet des APE.

Il a soutenu qu'il y a « trop d'incertitudes » qui empêchent que le délai du 31 décembre imposé par la Commission soit considéré comme raisonnable. « Il y a eu trop peu d'éléments sur le partenariat dans les discussions entre la Commission et les négociateurs des ACP », a-t-il ajouté. (FIN/2007)

> Nos organisations

L'AITEC

Réseau de chercheurs, experts et praticiens des questions du développement économique et social, l'AITEC a pour objectif la construction d'une expertise ancrée dans les préoccupations des mouvements sociaux et citoyens, et ce sur trois thèmes principaux : économie politique internationale et gouvernance mondiale, développement urbain et services publics.

Contact : Amélie Canonne amelie.aitec@reseau-ipam.org.

ATTAC

ATTAC est une association altermondialiste visant à l'instauration de taxes globales et proposant des alternatives politiques, économiques et sociales au phénomène de mondialisation libérale et financière. Créée en 1999, elle combat la pensée libérale dominante pour qu'un autre monde soit possible.

Contact : Frédéric Viale frederic.viale@free.fr

Le CFSI

Le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) regroupe 25 organisations engagées collectivement dans une action durable contre la faim, la pauvreté et les inégalités. Le CFSI soutient des projets de développement dans les pays du Sud et mène des actions d'éducation au développement et de plaidoyer en France.

Contact : Pascal Erard erard@cfsi.asso.fr

La CGT

La Confédération générale du travail (CGT) est la première organisation syndicale de salariés français. Elle est membre de la Confédération syndicale internationale (CSI) et de la Confédération européenne des syndicats (CES).

Contact presse : Jacques Delallée - presse@cgt.fr

La FSU

La Fédération syndicale unitaire, première fédération syndicale dans la fonction publique d'Etat, regroupe 170 000 syndiqués dans les secteurs de l'éducation, de la recherche, de la culture et de l'environnement.

Contacts : Daniel Rallet, daniel.rallet@snes.edu et Sophie Zafari, sophie.zafari@snuipp.fr

Oxfam France - Agir Ici

Oxfam France - Agir Ici est une association de solidarité internationale créée en 1988 pour lutter contre les injustices mondiales en menant des campagnes de mobilisation citoyenne et de pression sur les décideurs.

Oxfam France - Agir Ici est le membre français d'Oxfam International.

Contact presse : Aldine Furio afurio@oxfamfrance.org

Le réseau Foi et Justice Europe

Le Réseau Foi & Justice Afrique Europe (Africa Europe Faith and Justice Network) a été créé à Bruxelles en 1989 par des Instituts religieux catholiques missionnaires travaillant en Afrique et Madagascar pour agir en Europe, à travers ses 12 Antennes nationales, par des actions de plaidoyer pour une justice économique auprès des décideurs économiques et politiques et de l'opinion publique européenne.

Contact : Annie Girard foi-justice@wanadoo.fr

L'Union syndicale Solidaires

L'Union syndicale Solidaires regroupe des fédérations syndicales et des syndicats nationaux qui estiment notamment que le progrès social en France ne peut se faire au détriment des populations des autres pays, en Europe ou dans le monde; dans ce cadre elle participe aux différents forums sociaux et agit avec des ONG pour mettre en place des rapports de coopération au niveau mondial.

Contact: Pierre Khalifa khalfa@solidaires.org